

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SIDR  
DU MERCREDI 15 AVRIL 2026**

Le quinze avril deux-mille vingt-six, les membres du Conseil syndical du SIDR se sont réunis à 14h00, au Pôle de services d'Unieux, sous la présidence de Mme Chantal RANCHON doyenne d'âge du Conseil syndical et s'est tenu ensuite sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, élu Président., après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

**PRÉSENTS :**

**Pour CALOIRE :**

Membres élus titulaires : Mme Christelle TOUIL, M. Jean-Louis BERNARD

**Pour FRAISSES :**

Membres élus titulaires : M. Rémy BREYSSE, Mme Chantal RANCHON

Membre élu suppléant : M. Yves BRENAS

**Pour SAINT PAUL EN CORNILLON :**

Membre élue titulaire : Mme Isabelle POITRINAL

Membre élue suppléante : Mme Valérie ABRIAL

**Pour UNIEUX :**

Membres élus titulaires : M. Christophe FAVERJON, Mme Gisèle ARSAC

**Pouvoir : 0**

**Nombre de conseillers : 8 - Nombre de présents : 8 (7 points 9 et 12) –**

**Nombre de votants : 8 (7 points 9 et 12)**

**Secrétaire de séance : Mme Gisele ARSAC**

**Assiste : Mme Laurence DELTEL, DGS**

**SOMMAIRE**

**Administratif**

1. Installation des membres du Conseil
2. Election du Président du SIDR
3. Détermination du nombre de Vice-présidents du SIDR
4. Election des Vice-présidents du SIDR
5. Détermination des délégations des Vice-présidents du SIDR
6. Délégation d'attribution du Président du SIDR
7. Détermination du nombre de délégués du Conseil d'administration du CIAS
8. Election des délégués du Conseil d'administration du CIAS

**Finances**

9. Compte financier unique 2025 du SIDR
10. Affectation de résultat 2025 du SIDR
11. Décision modificative n°1 budget du SIDR
12. Compte financier unique 2025 du SIDR-CUISINE
13. Affectation de résultat 2025 du SIDR-CUISINE
14. Décision modificative n°1 budget du SIDR-CUISINE

**Personnel**

15. Modification du tableau des effectifs.

**Informations diverses**

## **Approbation du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité.**

Mme Gisèle ARSAC est désignée Secrétaire de séance

### **ADMINISTRATION**

#### **1- INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

La séance s'est ouverte sous la présidence de Mme Chantal RANCHON, doyenne d'âge du Conseil Syndical qui déclare installer :

Pour la commune de ÇALOIRE :

Membres titulaires – M. BERNARD Jean-Louis – Mme TOUIL Christelle

Membres suppléants – M. BOUDARD Gilles – M. BROSSIER Yves

Pour la commune de FRAISSES :

Membres titulaires – M. BREYSSE Rémy – Mme Chantal RANCHON

Membres suppléants - Mme PERONNET Nicole – M. Yves BRENAS

Pour la commune de SAINT PAUL EN CORNILLON :

Membres titulaires - Mme Sylvie FAYOLLE – Mme Isabelle POITRINAL

Membres suppléants – Mme Valérie ABRIAL – M. Patrick PERRIN

Pour la commune d'UNIEUX :

Membres titulaires - M. Christophe FAVERJON – Mme Gisèle ARSAC

Membres suppléants - Mme Agnès PESTRE – Mme Monique FAURAND

#### **2- ELECTION DU PRESIDENT**

Monsieur Christophe FAVERJON, Maire d'Unieux présente sa candidature. Il indique vouloir dans la continuité de son précédent mandat poursuivre le travail avec l'ensemble des élus et en toute transparence au service des populations du territoire du SIDR. Toutes les décisions sont prises par le Conseil syndical, où sont invités systématiquement l'ensemble des élus, titulaires et suppléants. Les conseillers suppléants participeront avec voix délibérative au vote du Conseil si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

Monsieur Christophe FAVERJON est le seul à se présenter.

La doyenne d'âge, Mme Chantal RANCHON poursuit sa fonction et procède à l'appel nominatif des membres du Conseil ; a dénombré 8 conseillers présents et a constaté la condition du quorum. Elle a ensuite invité le Conseil à procéder à l'élection du Président. Mme Chantal RANCHON a rappelé qu'en application de l'article L5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil.

Chaque conseiller a remis son bulletin de vote fermé à la Présidente :

- nombre de votants (enveloppes déposées) : 8
- nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- nombre de votes blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8

Monsieur Christophe FAVERJON a obtenu 8 voix, il est proclamé Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Christophe FAVERJON remercie l'ensemble des membres pour son élection et souligne l'importance de la collaboration entre les différentes communes de l'intercommunalité, avec des services de proximité, tous gérés en régie publique.

M.FAVERJON poursuit en reprenant des éléments des différents services du SIDR et des projets à venir.

- La cuisine centrale qui s’approvisionne toujours davantage en produits bio/ locaux pour confectionner le repas des écoles, des crèches, de la résidence et du portage de repas à domicile. Une cuisine avec un budget propre et contraint mais qui prône le « bien manger ». Un des objectifs du mandat sera de travailler sur l’arrêt du plastique pour la livraison des repas.
- La résidence « la maison de l’amitié » la rénovation complète de la résidence a été faite sur le mandat précédent, pour se terminer en 2025 par la rénovation de la salle d’animation (salle des Airelles). La résidence affiche complet à ce jour.
- Les 2 crèches intercommunales, avec des travaux de mise aux normes et d’agrandissement effectués sur 2025 à la crèche d’Unieux, des travaux qui vont débiter à la crèche de Fraisses. Les communes étant propriétaires des locaux portent ces projets en collaboration avec le SIDR.  
Les années à venir risquent d’être compliquées en termes de remplissage, au vu de la baisse générale de la natalité.
- Les animations séniors portées par le CIAS toujours aussi variées et de qualité, le séjour séniors organisé toutes les années, la navette qui reste un service de qualité apprécié par les séniors.
- Le relais petite enfance qui poursuit son développement, pour être repéré et reconnu comme le 1<sup>er</sup> guichet d’accueil des parents en recherche d’un mode de garde.

L’ensemble des élus s’accorde pour saluer l’intérêt de ce travail en intercommunalité, la qualité des services rendus aux usagers.

Il est proposé d’organiser sur le mois de juin une visite de l’ensemble des services pour permettre à l’ensemble des élus de connaître les différents services, missions du SIDR.

M. FAVERJON remercie les élus pour leur implication dans la vie du SIDR.

### **3- DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS DU SIDR**

Conformément au statut du SIDR, approuvé par la Préfecture, il est approuvé l’élection des 3 Vice-présidents.

### **4- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SIDR**

En application de l’article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil procède à l’élection des Vice-présidents. Le Président rappelle que les Vice-présidents sont élus avec les mêmes modalités que le Président, au scrutin secret et à la majorité absolue du suffrage.

Dans le respect de ces textes, il est procédé :

#### **• à l’élection du premier Vice-président.**

- nombre de bulletins : 8
- nombre à déduire – nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8

A obtenu – Madame Chantal RANCHON : 8 voix

**Mme Chantal RANCHON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée premier Vice-président du SIDR.**

Il est procédé, ensuite,

#### **• à l’élection du second Vice-président.**

- nombre de bulletins : 8
- nombre à déduire – nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8

A obtenu - Madame Isabelle POITRINAL : 8 voix

**Madame Isabelle POITRINAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée second Vice-président du SIDR.**

Il est procédé, ensuite,

• **à l'élection du troisième Vice-président.**

- nombre de bulletins : 8
- nombre à déduire – nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8

A obtenu - Madame Gisèle ARSAC : 8 voix

**Madame Gisèle ARSAC ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième Vice-président du SIDR.**

**5- DETERMINATION DES DELEGATIONS DES VICE PRESIDENTS DU SIDR**

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité des présents de déterminer les délégations suivantes pour les 3 vice-présidents :

- 1ère Vice-Présidente, Mme Chantal RANCHON, délégation Petite enfance ,
- 2ème Vice-Présidente Mme Isabelle Poitrinal, délégation cuisine centrale,
- 3ème Vice-Présidente Mme Gisèle ARSAC, délégation aux séniors.

**6- DELEGATION D'ATTRIBUTION DU PRESIDENT DU SIDR**

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI  
**CONSIDÉRANT** que le Conseil syndical du SIDR peut charger le Président d'exécuter, en tout ou partie, et pour la durée du mandat les attributions visées à l'article ci-dessus,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des présents, de déléguer à M. le Président pour la durée du mandat les attributions suivantes :

1/ De procéder, dans les limites fixées par le Conseil syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; il est proposé au conseil de fixer le montant maximum autorisé à 100 000 €.

2/ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3/ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4/ De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;

5/ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

6/ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7/ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil syndical ; il est proposé au conseil de fixer ce montant à 100 000 € ;

8/ De passer des conventions et signer des conventions nécessaires au fonctionnement des services gérées par le Syndicat Intercommunal des Rives ;

9/ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10/ De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil syndical à 100 euros, les tarifs des prestations exceptionnelles assurées par la Cuisine Centrale.

Un état des décisions prises sera présenté en début de chaque Conseil syndical.

## **7- DETERMINATION DU NOMBRE DE DELEGUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS**

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, de porter le nombre de délégués au Conseil d'Administration du CIAS à :

- 7 membres élus au sein du Conseil Syndical
- 7 membres nommés par le Président du SIDR

## **8- ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS.**

M.FAVERJON, Président du SIDR est désigné d'office Président du CIAS.

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du comité syndical ont élu au scrutin nominal les 7 nouveaux délégués au Conseil d'Administration du CIAS, à savoir:

Mme Gisèle ARSAC  
M. Rémy BREYSSE  
Mme Chantal RANCHON  
Mme Sylvie FAYOLLE  
Mme Isabelle POITRINAL  
Mme Christelle TOUIL  
M. Jean-Louis BERNARD

Monsieur le Président informe que la recherche des représentants de la société civile s'effectuera conformément à la réglementation, et seront informés par voix d'affichage.

## **FINANCES**

### **9- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU SIDR**

A la suite de la présentation du compte financier unique 2025 du SIDR par le Président, en son absence et sous la présidence de Mme RANCHON, Vice-présidente, les membres du Conseil décident à l'unanimité des présents de l'approuver comme présenté ci-dessous et conformément au document annexé :

| <b>SIDR. Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b> |   |              |                       |                       |                       |
|---|---|--------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|   |   |              | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> | <b>Total cumulé</b>   |
| <b>Recettes</b>   | <b>Prévision budgétaire totale</b>          | <b>A</b>     | <b>16 035,77 €</b>    | <b>1 503 855,00 €</b> | <b>1 519 890,77 €</b> |
|   | <b>Recettes réalisées</b>                   | <b>B</b>     | <b>5 918,82 €</b>     | <b>1 343 506,35 €</b> | <b>1 349 425,17 €</b> |
|   | <b>Recettes à réaliser</b>                  | <b>C</b>     | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>         |
| <b>Dépenses</b>   | <b>Autorisation budgétaire totale</b>       | <b>D</b>     | <b>34 063,57 €</b>    | <b>1 658 880,33 €</b> | <b>1 692 943,90 €</b> |
|   | <b>Dépenses réalisées</b>                   | <b>E</b>     | <b>12 769,08 €</b>    | <b>1 435 472,79 €</b> | <b>1 448 241,87 €</b> |
|   | <b>Dépenses à réaliser</b>                  | <b>F</b>     | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>         |
| <b>Différence entre les titres et les mandats</b>                         | <b>Solde des réalisations de l'exercice</b> | <b>G=B-E</b> | <b>-6 850,26 €</b>    | <b>-91 966,44 €</b>   | <b>-98 816,70 €</b>   |
| <b>Résultats antérieurs reportés</b>                                      | <b>Résultats antérieurs reportés</b>        | <b>H</b>     | <b>18 027,80 €</b>    | <b>155 025,33 €</b>   | <b>173 053,13 €</b>   |
| <b>Solde investissement ou résultat de clôture</b>                        | <b>Excédent/ Déficit</b>                    | <b>G+H</b>   | <b>11 177,54 €</b>    | <b>63 058,89 €</b>    | <b>74 236,43 €</b>    |
| <b>Différence entre les restes à réaliser</b>                             | <b>Restes à réaliser</b>                    | <b>I=C-F</b> | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>         |
| <b>Résultat cumulé</b>  | <b>Excédent/ Déficit</b>                    | <b>G+H+I</b> | <b>11 177,54 €</b>    | <b>63 058,89 €</b>    | <b>74 236,43 €</b>    |

### **10- AFFECTATION DE RESULTAT 2025 DU SIDR**

A la suite de la présentation du compte financier unique du SIDR exercice 2025, montrant un excédent d'exploitation de 63 058.89 €, et un excédent d'investissement de 11 177.54 €.

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Conseil après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité des présents, de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-dessous.

| <b>AFFECTATIONS SUR 2026</b>                                   |                    |
|--|--------------------|
| Résultat de la section de fonctionnement reporté au chap (002) | <b>63 058.89 €</b> |
| Résultat de la section d'investissement reporté au chap 001    | <b>11 177.54 €</b> |

### **11- DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DU SIDR**

Sur proposition du Président, les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents, la décision modificative n°1 pour le SIDR conformément au document présenté.

### **12- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU SIDR-CUISINE**

A la suite de la présentation du compte financier unique 2025 du SIDR-CUISINE par le Président, en son absence et sous la Présidence de Mme RANCHON, Vice-présidente, les membres du Conseil décident à l'unanimité des présents de l'approuver comme présenté ci-dessous et conformément au document annexé :

| <b>CUISINE - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b> |                                      |              |                       |                       |                     |
|---|--------------------------------------|--------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
|   |                                      |              | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> | <b>Total cumulé</b> |
| <b>Recettes</b>   | Prévision budgétaire totale          | <b>A</b>     | 100 136,74 €          | 1 177 800,00 €        | 1 277 936,74 €      |
|   | Recettes réalisées                   | <b>B</b>     | 77 136,74 €           | 1 165 738,24 €        | 1 242 874,98 €      |
|   | Recettes à réaliser                  | <b>C</b>     | 0,00 €                | 0,00 €                | 0,00 €              |
| <b>Dépenses</b>   | Autorisation budgétaire totale       | <b>D</b>     | 155 077,76 €          | 1 219 547,95 €        | 1 374 625,71 €      |
|   | Dépenses réalisées                   | <b>E</b>     | 114 773,64 €          | 1 115 301,00 €        | 1 230 074,64 €      |
|   | Dépenses à réaliser                  | <b>F</b>     | 0,00 €                | 0,00 €                | 0,00 €              |
| <b>Différence entre les titres et les mandats</b>                             | Solde des réalisations de l'exercice | <b>G=B-E</b> | -37 636,90 €          | 50 437,24 €           | 12 800,34 €         |
| <b>Résultats antérieurs reportés</b>  | Résultats antérieurs reportés        | <b>H</b>     | 54 941,02 €           | 41 747,95 €           | 96 688,97 €         |
| <b>Solde investissement ou résultat de clôture</b>                            | Excédent/ Déficit                    | <b>G+H</b>   | 17 304,12 €           | 92 185,19 €           | 109 489,31 €        |
| <b>Différence entre les restes à réaliser</b>                                 | Restes à réaliser                    | <b>I=C-F</b> | 0,00 €                | 0,00 €                | 0,00 €              |
| <b>Résultat cumulé</b>  | Excédent/ Déficit                    | <b>G+H+I</b> | 17 304,12 €           | 92 185,19 €           | 109 489,31 €        |

### **13- AFFECTATION DE RESULTAT 2025 DU SIDR-CUISINE**

A la suite de la présentation du compte financier unique du SIDR-CUISINE exercice 2025, montrant un excédent d'exploitation de 92 185.19 € et un excédent d'investissement de 17 304.12 €.

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Conseil après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité des présents, de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-dessous.

| <b>AFFECTATIONS SUR 2026</b>                                 |                    |
|--|--------------------|
| Résultat de la section de fonctionnement reporté au chap 002 | <b>92 185.19 €</b> |
| Résultat de la section d'investissement reporté au chap 001  | <b>17 304.12 €</b> |

#### **14- DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DU SIDR CUISINE**

Sur proposition du Président, les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents, la décision modificative n°1 pour le SIDR-CUISINE conformément au document présenté.

### **FINANCES**

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Sur proposition du Président, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité la modification du tableau des effectifs de la cuisine comme suit ;

##### **Création d'emploi**

| <b>Nombre de poste</b> | <b>Adjonction</b>                | <b>Date d'effet</b> |
|------------------------|----------------------------------|---------------------|
| 1                      | Agent de Maitrise Principal à TC | 18.05.2026          |

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

A UNIEUX, le 15.04.2026

La Secrétaire de séance,

Mme Gisèle ARSAC

Le Président,

M. Christophe FAVERJON



